

## L'ASSOCIATION AU COURS DE L'ANNEE :

### Vie associative

- 1 CA tous les mois et demie, faire les comptes rendus les archiver, inviter salariés si besoin, ou Anais, Laurent Petit si questions
- 1 ou 2 membres du CA pour les réunions importantes faire les comptes rendus les archiver, réunion CEJ
- lire les mails en envoyer aux adhérents pour les tenir informés
- aller à la boîte prendre le courrier spécial administrateurs, laisser factures et paiements à Anais dans la boîte.
- Caler une date d'ag la préparer et ensuite apporter les papiers avec le nouveau bureau à la sous-pref
- motiver de nouveaux bénévoles
- organiser des moments conviviaux avec les parents

### Avec les salariés :

- regarder le budget annuel avec la directrice, vérifier que les partenaires financiers suivent, le valider
- S'assurer que la directrice n'a pas d'heures à rattrapper (pas plus de 20h ...compte tenu du lissage ça se rattrape aux vacances d'après)
- valider les jours de congés des salariés avec la directrice et ceux de la directrice
- vérifier les frais de déplacements (pas de dépassement de budget)
- faire une réunion de deux heures par trimestre avec toute l'équipe pour soutenir pédagogiquement l'équipe et donner la ligne directrice du moment.
- faire les entretiens annuels avec chaque salarié une fois par an
- Voir leur besoin en formations assurer le lien avec l'uniformation et le financement

### avec le comptable

- Anais envoie les données de salaire du mois (contrat + heures + congés) à la comptable et à un membre du CA en PJ
- Donner les papiers à la comptable si arrêt maladie
- envoyer les papiers de chorum, uniformation afdas, via santé au comptable
- Y aller 1 ou 2 fois par an, se tenir en lien téléphonique

### LA CAF

- valider l'envoi de la PSO, budgets et présences réels, prévisionnels
- travailler sur le renouvellement CEJ avec la CAF et la mairie
- aller aux réunions

### Avec les mairies de Maleville et Martiel

- entretenir des liens, discussion informelle
- s'assurer que les virements des avances sur subventions sont faits dans les temps, penser en amont le prévisionnel des virements : pour la réforme scolaire : 3 tranches 1 en août, 1 en décembre, 1 en avril
- pour le centre de loisirs : 1 avance en janvier de 4000 euros, en mai le solde de 15500 euros il faut qu'il y ait délibération du conseil municipal donc le prévoir l'année d'avant (2014-2015 c'est ok) à voir en juin avec la mairie pour 2015-2016